

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**  
**Finances Locales 7.1 décisions**  
**budgétaires**

Admission en non valeurs

**DATE DE CONVOCATION**  
13 octobre 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

**La Présidente,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2023-10-39**

**L'an deux mil vingt trois**

**le dix-sept octobre mil vingt-trois à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUE, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme DUDOUE – Mme BARRIERE – Mme SCOTE –  
Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme POILPRE – Mme LOISEAU –  
Mme JAFFRENNOU

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. SACHOT a donné pouvoir à Mme DUDOUE  
Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme BARRIERE  
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme MEZRAR

**Absents :**

Mme CREVON  
M. LE NOE  
Mme DESANGLOIS  
Mme ESCLASSE F

Mme SCOTE est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUE

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, Trésorier de la commune et du CCAS, demande la mise en non valeurs de titres de recettes concernant les exercices 2019 à 2021.

La liste n° 5770870133 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 2 173,72 €. Il est précisé que toutes les voies de recours possibles ont été exécutées sans effet. Ces titres non recouverts correspondent à des impayés de prestations du CCAS.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'admettre en non-valeur cette liste.

**Vu**

Le Code général des collectivités Territoriales ;

L'instruction comptable M14 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231017-2023-10-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Affichage : 07/11/2023

La demande de mise en non-valeur formulée par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

**Considérant**

La nécessité d'admettre en non-valeur les titres proposés par Monsieur le Trésorier ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 5770870133 jointe pour un montant total de 2 173,72 € ;

**Article 2** : d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits